

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 8 novembre 2016

Président :

HUMBERT Joël

Excusés:

DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, HOFMANN Stefania, LYON

Olivier, SAVOYEN Laurent

Absents:

RAUCH Sophie, SCHIESS Isabelle, THONNEY Raoul

ORDRE DU JOUR:

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 04/2016B « PPA Grand Pré Sud-secteur C ».
- 6) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint. L'ordre du jour est accepté.

... negapan mahasi keredada managan terminasi Sahasi da managan managan dalam

MIL'S 17 12:59.09

And the second production of the second produc

Le Président salue l'assemblée, ainsi que le public présent pour cette séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016.

La lecture n'est pas demandée et aucune modification n'est sollicitée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1) Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu, sous point 2 de corriger « communications de la présidente par communications du président » ; aucune adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

Le Président signale qu'il a participé depuis le dernier Conseil aux activités et manifestations suivantes :

- La journée du martelage le 28 octobre en compagnie de l'inspecteur des forêts, du garde forestier, des responsables de la voirie, de la Municipalité et de plusieurs invités dont Mme le Préfet Clarisse Schumacher Petoud de Lausanne et Mme la Pasteur de la paroisse de Cheseaux-Romanel. Cette manifestation était très conviviale et passionnante grâce aux explications de l'inspecteur forestier. Le Président suggère d'organiser une sortie dans nos forêts pour l'ensemble des Conseillers le printemps prochain en compagnie de ces professionnels. Les personnes intéressées peuvent le signaler soit au Président, soit à la secrétaire.
- Exercice final du SDIS La Mèbre le 5 novembre dernier au Mont s/Lausanne et au souper qui a suivi qui fût interrompu par trois interventions dues aux intempéries dont une à Cheseaux, à Sous-le-Mont.
- Vernissage de l'exposition horticole FLORES le 6 octobre dernier où les communes invitées ont rivalisé d'imagination dans la réalisation de leur stand.

Le Président indique également qu'il a participé à la cérémonie d'adieu de M. Raymond Stauffer, ancien Président du Conseil. M. Joël Humbert, Président, adresse toutes ses condoléances et sa sympathie aux membres de la famille.

M. Joël Humbert, Président, signale avoir reçu un courrier de sollicitation de la Croix Bleue demandant de porter le plaidoyer de leur action auprès du Conseil en rappelant que bon nombre de Conseils attribuent tout ou partie de leurs jetons de présence à des associations actives dans le soutien direct à la population. Les membres intéressés peuvent se manifester d'ici au prochain Conseil auprès de la secrétaire du Conseil.

Le Président indique également avoir reçu un courrier de M. Louis Novatti concernant le Préavis 04/2016 B – PPA Grand-Pré Sud Secteur C, lequel a été transmis par email aux membres du Conseil le 30 octobre dernier. Cette correspondance sera traitée au point 5 de l'ordre du jour.

M. Joël Humbert, Président, communique à l'assemblée les dates des séances planifiées pour l'année 2017, à savoir les mardis 7 mars, 2 mai, 20 juin, 3 octobre, 7 novembre et 12 décembre 2017. Ces dates seront communiquées par mail à l'ensemble des conseillers et conseillères.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, précise que le programme de la législature 2016-2021 a été finalisé, il sera envoyé par courriel dans les prochains jours et il sera joint aux documents du prochain Conseil.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que l'entreprise Bell transférera la partie de l'abatage le 31 décembre 2017 en Suisse allemande, avec pour conséquence une perte de 100 emplois environ, dont 40 % sont des frontaliers. L'objectif de l'entreprise est de tout faire pour reclasser l'ensemble des personnes concernées dans le groupe Bell ou Coop et de trouver les meilleures solutions possibles. Cette décision a été prise notamment par le fait que le bâtiment abritant l'abatage devait subir pour plus de 50 millions de francs de travaux pour se mettre aux normes. Une fois le transfert effectué, l'entreprise devra entreprendre des travaux pour augmenter la nouvelle structure d'un étage pour accueillir une partie administrative, ce qui va créer 20 à 40 emplois. Pour rappel, M. Serge Sandoz, Municipal, souligne que la Municipalité a la responsabilité vétérinaire de l'abatage et que des employés communaux sont touchés par les mesures envisagées ; il s'agit de cinq personnes (un vétérinaire et quatre contrôleurs); la Municipalité a des obligations envers ces personnes, en lien avec les statuts du personnel ; un congé d'un délai de six mois doit être notifié et il y a lieu de proposer des compensations en fonction des années de service. Des rencontres ont eu lieu entre la direction de Bell et la Municipalité; des réflexions sont en cours pour trouver les meilleures solutions pour ces employés. L'important pour Bell est de pouvoir travailler jusqu'au 31 décembre 2017, moment du transfert, avec l'ensemble des employés communaux. Le Conseil sera tenu au courant du suivi de ce dossier.

The softe summer county

4) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

5) Préavis 04/2016B « PPA Grand Pré Sud-secteur C »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax signale une erreur au point quatre – il s'agit de Mon Repos et non Sous le Mont ; il fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de lever l'opposition de Pro Natura Vaud, d'adopter le Plan partiel Grand Pré – Sud secteur C ainsi que son règlement et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

Compte tenu du fait que ce préavis comporte deux points, le Président rappelle le point 113 du Règlement du Conseil : « La division des questions a lieu obligatoirement si un conseiller la demande ». La division n'étant pas demandée, le Président propose d'ouvrir une discussion générale et de passer en revue le règlement titre par titre. S'il n'y a pas d'intervention, le titre sera considéré comme accepté, ensuite une discussion finale et pour terminer votation sur l'ensemble du dossier.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que la Municipalité a le plaisir de soumettre le PPA du Grand-Pré sud Secteur C. Ce projet s'insère dans le développement du village prévu dans le Plan général d'affectation entré en vigueur en 2001. Ce secteur, comme la plus grande partie de la zone constructible de Cheseaux, fait partie du périmètre compact du Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Selon la planification cantonale, c'est dans ce périmètre compact que doit se faire la plus grande partie de la croissance de notre canton. Pour répondre à la forte demande en logements, le projet a été lancé en 2010. Une convention a été signée avec les propriétaires pour la répartition des frais d'étude et l'étude préliminaire a été présentée aux services cantonaux en 2011. Les demandes du Canton suite à cette étude ont été d'éloigner les bâtiments de la lisière de la forêt, de créer dans cet espace une zone écologique, et d'augmenter la densité des constructions pour appliquer ainsi la volonté populaire de limiter l'extension des surfaces bâties et d'utiliser le sol de manière rationnelle et mesurée. Ces demandes ont été prises en compte et ont conduit au projet actuel avec des immeubles de quatre niveaux plus attique qui correspondent en hauteur à ce qui se trouve déjà depuis longtemps dans le village à la rue de la Mèbre ou à la Saugettaz par exemple. Le plan a fait l'objet d'une présentation publique et a été mis à l'enquête en juin 2016. Il en est ressorti une observation et une opposition dont les réponses figurent dans le préavis. Le secteur du Grand-Pré est un bon endroit pour y habiter ; à proximité des commerces, des services et des transports publics, il offre un cadre de vie de qualité et agréable proche de la nature et de la forêt. Bien que différente de l'existant, son urbanisation garantit toutefois une certaine continuité du tissu bâti.

M. Etienne Fleury, Municipal, tient à éclaircir certains points concernant la lettre de M. Novatti :

La première question de M. Novatti porte sur la différence de traitement des droits à bâtir entre le quartier de la SCHL et celui-ci ou, selon ses termes entre un projet social et un projet privé.

La raison de cette évolution des droits à bâtir n'a rien à voir avec le caractère social ou privé d'un projet. Ces deux projets ont été élaborés dans un intervalle de 5 ans. Durant ce laps de temps la densité minimale à atteindre a passé de 100 à 150 habitants-emplois/hectare. Pour rappel, la volonté des planifications supérieures de densifier plutôt que de s'étaler a été confirmée par le peuple lors de l'acceptation de la révision de la LAT.

Le deuxième point mentionné dans ce courrier est l'imposition par le canton d'un maximum d'une place de parc par appartement ce qui est insuffisant et ne correspond pas à la réalité des ménages.

Le Canton se repose sur les normes VSS qui sont des normes édictées par l'association suisse des professionnels de la route et des transports. Ces normes sont nationales et non uniquement cantonales. Effectivement, elles ne correspondent pas forcément à la réalité actuelle de bien des ménages qui ont deux voitures mais elles traduisent la volonté de limiter l'augmentation du trafic individuel motorisé et particulièrement dans les périmètres d'agglomération à proximité de transports publics.

Pour terminer, M. Novatti constate que la collectivité subit les voitures surnuméraires qui ne peuvent se parquer dans les quartiers et qui encombrent gratuitement nos parkings communaux.
Effectivement, pour répondre à cette problématique, la Municipalité est en train d'étudier la modification des règles de parcage sur nos parkings. La Municipalité présentera le résultat de cette étude dans le courant 2017.

Pour conclure, M. Etienne Fleury, Municipal, recommande au nom de la Municipalité d'approuver ce PPA.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture du règlement titre par titre. Aucune intervention n'a été faite durant cette lecture.

M. Joël Humbert, Président, passe au vote pour les deux points.

Le préavis 04/2016 B est accepté à la majorité avec six abstentions.

The second second second second

and restricted in the visit of the Margan American

ng trough and an experience of the second and the s

and the second property of the second propert

ENTER OF THE PARTY OF THE PARTY

and the resource and the second in the second secon

la parige e fepiri productivo. Le l'homore passa e la liaman de neglament sine sur vers descent Communicare e a métique pages agus destant

A John State Committee of the party of the p

and invitation of the properties of the form the first little to be the second to the

6) Divers et propositions individuelles

M. Bernard Python fait part d'une déception et souhaite en conséquence poser quelques questions à la Municipalité. Ces dernières années notre village a vu fleurir plusieurs réalisations dont la Maison de Commune, le Marais du Billet, la déchetterie, le Centre de vie enfantine, le Centre du village, le skate park, toutes élaborées en étroite collaboration avec leurs futurs utilisateurs et, dans l'ensemble, donnant satisfaction générale. M. Bernard Python précise que lorsqu'il a vu fleurir les terrains de beach volleyball, il a ressenti une grosse déception ; il s'attendait à un filet un peu fluo et surtout un sable blanc, doré, chaud, enfin un sable dont une poignée vous coule entre les doigts. N'étant pas un sportif, ni un spécialiste des sables, M. Bernard Python signale s'être renseigné notamment auprès de M. Max Meier, membre d'une commission de SwissVolley (la fédération suisse de volleyball) ; celui-ci a répondu directement à la Municipalité et estime ce sable inapproprié à la pratique du beach volleyball, le qualifie même de dangereux, pouvant provoquer des blessures (à l'épaule notamment, lors de gestes de défense). M. Bernard Python a également contacté M. Angelo Squeo, responsable à la FIVB (fédération internationale de volleyball) des évents de beach volleyball. Ce dernier confirme l'analyse de M. Max Meier et précise qu'au Service des Sports de l'UNIL-EPFL, lors de la réalisation de leurs terrains de beach pour les étudiants, la même erreur a été commise et que le sable a été remplacé. Dès lors, les questions de M. Bernard Python à la Municipalité sont :

- Lors de l'établissement du préavis 51/2015, plusieurs entreprises ont-elles été contactées et, si oui, quelles considérations ont-elle prévalu au choix de l'entreprise arrêté?
- L'entreprise mandatée a-t-elle proposé plusieurs types de sable (et plusieurs prix) et, si oui, quelles considérations ont-elles conduit au choix du sable ?
- Il a transmis au Greffe municipal, en date du 2 juin 2016 et à l'attention du responsable du dossier, une proposition de vente de sable de quartz de qualité premium à des conditions extrêmement avantageuses. Quelles étaient ces conditions extrêmement avantageuses ? Si on risquait un dépassement de crédit, a-t-il été envisagé de revenir devant notre conseil (je pense en effet à la « rallonge » que notre conseil avait imposée pour la réalisation du skate park) ?
- Connaît-on aujourd'hui le montant du subside du Fond du Sport dont il est question dans le préavis ?
- Comme ces terrains vont être utilisés par les écoles, le SEPS (Service de l'enseignement physique et du sport) doit-il valider ces terrains afin d'en autoriser la pratique par les écoles ?

En conclusion, M. Bernard Python souhaite que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires afin de vérifier si le sable installé est réellement inapproprié et, le cas échéant, qu'elle procède à son remplacement non sans avoir recherché des responsabilités éventuelles de l'entreprise mandatée.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, répond que plusieurs entreprises ont été consultées, que le sable choisi l'a été en raison de son prix, que ce terrain a été conçu pour des jeux et non de la compétition, que le montant du subside est connu mais ne l'a pas en tête et précise que le dossier n'est pas encore clos. Le SEPS est au courant et il n'y a aucun règlement qui oblige de mettre du sable de quartz.

Mme Anne Pécoud signale que suite à l'initiative de l'Association « Un Village - une Famille » et de son président M. Nicolas Rouge il y a une année, plusieurs villages de notre canton ont concrétisé cette démarche d'accueil d'une famille de réfugiés. Un petit groupe d'habitants de Cheseaux et Romanel s'est ainsi constitué, car face aux images et récits de réfugiés bravant la mer et les routes, il devenait difficile humainement de ne rien faire. Un article a été publié dans Le Crieur du mois d'octobre dernier pour informer et sensibiliser les gens à cette action. Suite à cette parution, le Dr. Blair, dentiste à Cheseaux, se met gracieusement à disposition pour des contrôles dentaires. Cet élan de solidarité est vraiment réjouissant! Le but premier de ce groupe était d'accueillir une famille de réfugiés qui serait logée dans chacune des 2 communes, de l'aider à s'installer, de l'entourer, de lui trouver du travail et de l'aider peu à peu à s'intégrer dans notre communauté. Suite à des contacts, recherches et nombreux envois de lettres aux différentes gérances de notre commune, il s'avère que trouver un logement libre est bien plus difficile que ce que l'on aurait pu penser... Il a été décidé d'agir également en allant au contact des nombreux jeunes réfugiés logés à La Chotte à Romanel et à l'hôtel de la Gare à Cheseaux qui patientent dans nos villages en attente d'un logement définitif. La prise de contact a été excellente avec deux jeunes hommes et une jeune femme de l'hôtel de la Gare. Il en ressort qu'ils ont besoin de présence amicale, de faire des connaissances, d'échanger, de partager un repas avec des plats de notre pays et du leur, de pratiquer le français oral et de trouver du travail. Les prenant au mot, jeudi 3 novembre dernier, un des membres du groupe les a emmenés pour un atelier de français et ramassage de feuilles mortes dans le jardin d'une dame âgée en convalescence. Tout s'est très bien passé et ils ont ensuite partagé un bon thé chaud accompagné de biscuits en compagnie de leur hôtesse très reconnaissante. Ils n'ont même pas accepté d'argent pour leur service, car chez eux, c'est une tradition et un honneur d'aider un « ancien » et cela se fait gratuitement ! Suite à leur attente, il a été décidé de mettre en place un atelier de français oral dès que possible. Le groupe se réunira à nouveau le mercredi 23 novembre à 20:00 chez Françoise et Gilbert Zbaeren à la Route de Lausanne 10. Si ce projet intéresse des membres du Conseil, Mme Anne Pécoud se tient à disposition après la séance.

appropriate program and the con-

- M. Basile Monnier souhaiterait avoir des informations concernant les projets d'amélioration de la route de contournement.
- M. Louis Savary, Syndic, signale que l'amélioration des giratoires a fait l'objet d'une étude exploratoire qui est terminée et qui devrait être suivie par une étude préliminaire. Il en ressort qu'il serait nécessaire d'agrandir les giratoires existants en y ajoutant une voie et d'en adapter les entrées et sorties. L'étude préliminaire doit juger de la faisabilité et des coûts. Cette amélioration est mise en priorité B par les services cantonaux, soit une exécution pour 2022-2026. En résumé, le projet est en cours, il est reconnu par le Canton et mis dans la planification du PALM.

Joël Humbert

Président du Conseil

Séance levée à 21 :10 Cheseaux, le 9 novembre 2016 Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

<u>Prochaines séances :</u> Mardi 13 décembre 2016